

Proposition du Conseil Administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 399 200 francs destiné à la réfection du terrain synthétique et de l'anneau d'athlétisme du stade de Richemont sis au 64, route de Frontenex, parcelle N° 1657.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le stade de Richemont a été inauguré au printemps 1948 et a fait l'objet d'une reconstruction complète en 1984 par les architectes G. Taramasco et M. Fornallaz.

Les installations sportives sont composées d'un terrain de gazon synthétique de 6 000 m² pour la pratique du hockey sur gazon ainsi que d'une piste d'athlétisme de 333.30 mètres de longueur comprenant quatre couloirs.

Cette piste est complétée d'aires de saut et de lancer du poids, le tout totalisant une surface "synthétique" réservée au sport d'environ 10 000 m². Toutes ces surfaces sont éclairées.

Outre les vestiaires nécessaires aux installations sportives, le stade comprend également un poste sanitaire de secours, un parking souterrain de 74 places et une petite buvette.

Exposé des motifs

Terrain synthétique

Le terrain synthétique réservé à la pratique du hockey sur gazon a une surface de 6 000 m² et constitue le seul terrain à Genève pour la pratique de ce sport.

Le terrain de Richemont accueille les 10 équipes des Black Boys et les 9 équipes du Servette, sans compter l'école de hockey sur gazon du Servette.

Posé en 1984, il est arrivé en fin de vie malgré les nombreux efforts du service des sports pour le maintenir en état. Les coutures ne résistent plus et les lais s'écartent les uns des autres, rendant la pratique du hockey aléatoire, voire dangereuse.

Aujourd'hui, au vu de l'état du revêtement, nous sommes proches de la perte de l'homologation et nous serions donc dans l'impossibilité d'y jouer des rencontres de LNA.

De récents articles de presse ont d'ailleurs évoqué cette hypothèse, ce qui serait catastrophique pour ce sport qui rencontre un grand succès.

Lors de la réfection, il conviendra également d'installer un arrosage automatique aujourd'hui exigé par la ligue suisse de hockey sur gazon.

Piste d'athlétisme

La piste d'athlétisme, d'une longueur de 333.30 mètres est composée de 4 couloirs, et est complétée par deux aires de saut en longueur, une de saut en hauteur, une dernière de saut à la perche ainsi qu'un emplacement de lancer du poids.

Ces installations sont principalement utilisées par les écoles lors des nombreuses journées sportives, par le club UGS ainsi que par des sportifs individuels.

Cet équipement est également arrivé en fin de vie. Le revêtement de l'anneau d'athlétisme a perdu toutes ses caractéristiques sur certaines zones et est devenu de ce fait impraticable. Par ailleurs, certaines de leurs parties peuvent même s'avérer dangereuses tant les surfaces sont dégradées.

Les couloirs souffrent de fissures, de retraits et le matériau se dégrade. Une partie des bordures en ciment est à refaire. L'état des aires de saut et de lancer n'est, ponctuellement, pas meilleur.

Seule une rénovation complète de ces installations permettra à nouveau de répondre aux besoins des athlètes qui ne disposent plus aujourd'hui que de la piste du Bout-du-Monde également très dégradée.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

1. Terrain

Les travaux prévus se rapportent aux surfaces de jeux ci-dessous et dont la situation actuelle des revêtements est la suivante :

- une surface de 6 000 m² avec un revêtement en gazon synthétique non sablé pour la pratique du hockey sur terre ;
- une surface de 2 000 m² (piste d'athlétisme) avec un revêtement imperméable type Résisport PU-massif d'une épaisseur d'environ 13 mm ;
- plusieurs surfaces d'un total de 2 000 m² (demi-lune, pistes de saut et de lancer du poids) avec un revêtement perméable type Polysportbau, granulat mono-couche de 14 mm.

2. Infrastructure et travaux préliminaires

Outre les travaux d'installations de chantier, il est prévu la réalisation d'une paroi antiracines sur une partie de la bordure extérieure de la piste d'athlétisme. La reprise de la sous-couche en enrobé est également prévue dans ce poste.

3. Piste d'athlétisme, gazon synthétique

Dépose et évacuation du revêtement existant et pose d'un nouveau gazon non sablé type DD-Sportilux HOCKEY avec une sous-couche souple de 10 mm d'épaisseur.

Marquage du terrain principal et de deux terrains pour les juniors.

4. Clôtures

Dépose partielle et repose d'une partie des grillages de protection antiballons. Pose d'un grillage renforcé derrière les buts.

5. Arrosage

Installation d'un système d'arrosage automatique conforme aux prescriptions de la ligue suisse de hockey permettant d'augmenter le confort d'utilisation et de diminuer le risque et la gravité des chutes.

6. Piste d'athlétisme et aire de jeux

Piste d'athlétisme

La sous-couche souple du revêtement existant, imperméable, est conservée. Seule la couche "d'usure" sera refaite.

- Ponçage de la surface afin de garantir un accrochage parfait avec le nouveau revêtement.
- Lavage à haute pression (500 bar).
- Reflâchage de diverses zones pour garantir une surface uniforme et permettre un écoulement parfait de l'eau.
- Resurfaçage de toute la surface (2 000 m²) par application d'une nouvelle couche d'usure en polyuréthane et caoutchouc EPDM de couleur rouge d'une épaisseur totale de 6 mm.
- Application d'un vernis antidérapant.
- Marquage des diverses lignes.

Aires de jeux

Le revêtement (partiellement en bon état) des aires de jeux de type monocouche poreux sera conservé.

Afin de prolonger la durée de vie de ce revêtement, les travaux prévus sont les suivants :

- ponctuellement, réfection complète du revêtement ;
- lavage à haute pression (500 bar) de la totalité des 2 000 m² ;
- application d'un vernis antidérapant destiné à raffermir le revêtement afin de prolonger sa durée de vie.

Estimation du coût

4 Aménagements extérieurs

42 places de jeux et de sport

425	Infrastructure et travaux préliminaires		59 000
	Installations de chantier	6 000	
	Réfection enrobé	23 000	
	Mur antiracines	12 000	
	Equipements divers	18 000	
426	Gazon synthétique		790 000
	Travaux préparatoires	111 000	
	Repose gazon	679 000	
427	Clôtures		25 000
428	Arrosage		59 000
	Fouilles et travaux préparatoires	28 000	
	Arrosage	31 000	
429	Piste d'athlétisme et aires de jeux		350 000
	Travaux préparatoires	27 000	
	Réfection aires de jeux	72 000	
	Réfection piste	251 000	
496	Honoraires		69 000
	Ingénieur spécialisé	69 000	
5	Frais secondaires et acomptes d'attente		25 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	5 000	
58	Compte d'attente pour divers et imprévus	20 000	

Sous-total I :		1377 000
----------------	--	----------

- 54 Financement à partir du début de l'année du vote du crédit, soit en principe le 1^{er} janvier
Intérêts intercalaires sur le crédit de construction

$$\frac{1\,377\,000 \times 4.75 \times 3}{2 \times 12}$$

8 200

Fonds municipal d'art contemporain
1 % du sous-total I

14 000

14 000

Sous-total II :

1399 200

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de novembre 1998 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m²

La surface totale remise en état est de 10 000 m², ce qui donne un rapport moyen de 140 francs le m².

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux ne pouvant être réalisés que pendant la belle saison, pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal, mais au plus tôt en été 1999 et dureront environ trois mois selon les conditions climatiques rencontrées. Le stade sera rendu aux utilisateurs en automne 1999.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 50.45 du 17^{ème} plan financier quadriennal 1998 - 2001 pour un montant de 1 400 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Cette réalisation n'entraînera pas de dépense d'exploitation supplémentaire. Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts aux taux de 4.75 % et l'amortissement de 15 annuités, elle se montera à 132 500 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments et le service bénéficiaire est le service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil Administratif,

arrête :

Article premier - Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 1 399 200 francs destiné à la réfection du terrain synthétique et de l'anneau d'athlétisme du stade de Richemont sis au 64, route de Frontenex.

Article 2 - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 399 200 francs.

Article 3 - Un montant de 14 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Article 4 - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2000 à 2014.

Annexe : plan de situation